



A SIGNER ET A REDONNER

INSCRIPTION

2024 - 2025

HORAIRES

- ⇒ Le professeur pourra changer, pour des raisons pédagogiques, les horaires des cours proposés, lors de l'inscription (regroupement des élèves par niveau, âge etc.)
- ⇒ Les élèves ne pourront demander de changement définitif qu'en cas de modification de leur emploi du temps professionnel, scolaire ou de déménagement.

REGLEMENTS COURS

■ Paiement par **chèques** ► **A L'ORDRE DU PROFESSEUR**

- ⇒ La totalité du forfait est réglée au 1^{er} cours de l'année (cf. fiche tarification)
1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 10 maximum) encaissés au début de chaque mois.

■ Paiement en **espèces**

- ⇒ Le règlement s'effectue en deux fois maximum pour l'année.

REGLEMENT INSCRIPTION ► **A L'ORDRE DE « ECOLE DE BATTERIE Michel HAMAYON »**

- ⇒ **L'inscription n'est validée qu'après règlement des frais d'adhésion de 39 €**
- ⇒ **2^{ème} inscription d'un membre d'une même famille, 50 % de remise accordée (19,50 €)**
- ⇒ **Gratuit pour la 3^{ème} inscription d'un membre d'une même famille**

FORFAIT ► **NON REMBOURSABLE EN CAS D'ARRET EN COURS D'ANNEE**

DATE , SIGNATURE avec mention « LU ET APPROUVE »